

## Rapport d'évaluation des résultats du plan de lutte contre l'intimidation et la violence

(Conformément la LIP.art 83.1)

**École/Centre :** École Boijoli, CSS des Phares

**Adopté par le C.E le :** 10 juin 2025

**Nom de la direction :** Brigitte Côté

**Transmis au SRÉ qui fera le suivi au PRÉ :** Cynthia Julien

<b>Nos résultats</b>	<p>Un sondage a été effectué auprès de 62 élèves du 2<sup>e</sup> et du 3<sup>e</sup> cycle en mai dernier. À la question Vous sentez-vous en sécurité dans l'école, sur la cour d'école et au service de garde, les élèves ont répondu 8,74/10 (0 étant pas du tout et 10 étant tout à fait). Cela signifie que les élèves se sentent en sécurité de façon générale. Le lieu où ils se sentent le plus en sécurité est la classe (9,11/10) et le lieu où ils se sentent le moins en sécurité ce sont les salles de bain (8,51/10). Les élèves nomment également avoir une bonne relation avec leur enseignante (8,54/10) et que s'ils vivent un problème, qu'ils sont à l'aise d'en parler à un adulte de l'école (7,61/10). Les comportements les plus observés dans l'école, sur la cour d'école ou au service de garde sont les insultes et le langage grossier (5,12/10) et les conflits entre élèves (5,14/10). Comparativement à 2023-2024, nous pouvons observer de belles améliorations au niveau du climat général. Nous avons encore du travail à faire, mais le nombre d'événements de violence tend à diminuer et le sentiment de sécurité augmente.</p> <p>Voici le portrait des événements consignés dans EVIO (plateforme de consignation) :</p> <p>Violence : 45 Intimidation : 6 Violence à caractère sexuel : 1</p>
<b>Constats sur ces résultats</b>	Au-delà de l'enseignant, les intervenants de l'école doivent développer leur lien de confiance avec les élèves. Lorsqu'un conflit survient sur la cour d'école, les adultes en place doivent être en mesure d'effectuer les bonnes interventions et de faire du modelage des comportements attendus.

<b>Principaux moyens mis en place pour prévenir l'intimidation et la violence</b>	<p>Pour les adultes :</p> <p>Introduction du programme Hors Piste.</p> <p>Poursuite du soutien aux comportements positifs en classe et introduction du SCP au service de garde en janvier.</p> <p>Assurer une surveillance active sur la cour (ponctualité, dossards pour visibilité) et dans les aires communes.</p> <p>Ateliers avec des organismes externes, nos partenaires et notre intervenante scolaire en matière de violence et d'intimidation;</p> <p>Sensibiliser les élèves à la nécessité de dénoncer</p> <p>Intervenants disponibles et à l'écoute pour permettre aux élèves de s'exprimer ou de dénoncer des situations.</p> <p>S'assurer d'une bonne gestion du palier 1</p> <p>Former et soutenir l'équipe des éducateurs en milieu scolaire</p> <p> Pour les élèves :</p> <p>Se référer rapidement à l'adulte (tout adulte dont l'intervenante sociale) s'ils ont besoin d'aide, lors de conflit ou lorsqu'ils en sont témoins;</p> <p>Utiliser les moyens et les stratégies de retour au calme et de gestion de conflits (Hors Piste);</p> <p>Communiquer de manière non violente;</p> <p>Dénoncer les situations inacceptables de nature agressive, violente ou déplacée.</p>
<b>Actions mises en place lorsque l'école constate un acte d'intimidation ou de violence</b>	<p>Mise en application de notre plan de lutte</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Prévoir une rencontre individuelle et confidentielle avec la victime pour s'assurer que la situation est bien terminée (2 jours après l'événement, 1 semaine après l'événement, 1 mois après).</li> <li>- D'autres personnes peuvent être contactées, selon la situation : témoin, parent/tuteur, personne qui a signalé la situation, etc.</li> <li>- Consignation des fiches « Avis de manquement majeur au mode de vie de l'école » ou courriel de suivis reçus pour les élèves, des autres intervenants, dans un cartable ou autres moyens à cet effet.</li> <li>- Consignation des écarts de conduite, des interventions et résultats dans le SOI.</li> <li>- Reddition de compte : La personne responsable déclare la situation dans EVIO. La direction approuve ensuite les informations inscrites dans EVIO.</li> </ul>

<b>Quelles sont vos priorités et vos pistes d'actions pour l'an prochain</b>	<p>Revenir sur les interventions universelles de palier 1</p> <p>Fournir des outils et une formation sur les interventions à privilégier et la gestion des conflits à nos éducateurs et éducatrices en milieu scolaire puisqu'ils sont amenés à faire beaucoup de surveillance lors des récréations.</p> <p>Implantation obligatoire pour tous du programme Hors Piste.</p> <p>Revoir l'utilisation et l'utilité des fiches rouges dans la consignation des « agirs majeurs »</p> <p>Dès le début de l'année, cibler les élèves qui ont souvent eu des conflits ou des comportements de violence et faire des ateliers de prévention en sous-groupe.</p> <p>Revenir sur les rôles de chacun : responsable EVIO, AVCS, etc.</p> <p>Revoir le sondage aux élèves sur le bien-être.</p>
<b>Formation offerte sur la violence à caractère sexuel</b>	<p>Formation et rappel fréquent des étapes à suivre au personnel (trajectoire) : être apte à recevoir un dévoilement</p> <p>Sexto pour le personnel concerné</p> <p>Atelier sur le consentement au secondaire.</p> <p>Enseignement des contenus d'éducation à la sexualité en lien avec le programme CCQ.</p>
<b>Mesures de sécurité prises pour prévenir les violences à caractère sexuel</b>	<p>Présence d'une intervenante sociale et d'une agente de réadaptation</p> <p>Formation du personnel</p> <p>Prévention pour nos élèves</p> <p>Accentuer la surveillance dans les zones plus vulnérables</p>

